

LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Le Devoir en Norvège. L'État à l'ère des budgets climatiques.

A 8

CULTURE

Ce français mal aimé. La chronique d'Odile Tremblay.

B 3

CULTURE

Deux pôles et une poule. Un jeune marin rejoint l'Arctique et l'Antarctique en solitaire. Ou presque.

CAHIER 2

III FISCALITÉ ET RELIGIONS

Quand l'État fait vœu de pauvreté

STÉPHANE BAILLARGEON
MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Alors que le gouvernement caquiste s'appête à faire adopter une loi sur la laïcité de l'État, un nouveau décompte permet de mesurer l'ampleur des soutiens sonnants et trébuchants accordés au Québec par les différents ordres de gouvernement aux religions et aux organismes religieux.

Les avantages consentis totalisent des centaines de millions de dollars chaque année rien qu'au Québec et des milliards pour l'ensemble du Canada. Le soutien prend la forme d'impôts et de taxes non perçus, de déductions fiscales pour les dons, mais aussi de remboursement des taxes de vente ou de subventions directes, par exemple pour l'entretien de bâtiments ou pour les écoles confessionnelles.

La proposition de loi québécoise sur la laïcité n'aborde pas la question des

1,56 milliard

C'est le manque à gagner en 2007 du gouvernement fédéral en raison du statut fiscal particulier de la religion, calculé par Luc Grenon, professeur de droit de la fiscalité. La somme ne tient pas compte des pertes fiscales des provinces et des municipalités.

avantages fiscaux aux religions. Le projet de loi 21 se concentre sur l'interdiction des signes religieux pour les représentants de l'État.

« Est-il légitime, dans une démocratie libérale, et à la lumière du principe de neutralité de l'État en matière de religion, que l'État finance des organisations religieuses, ou la religion, plus glo-

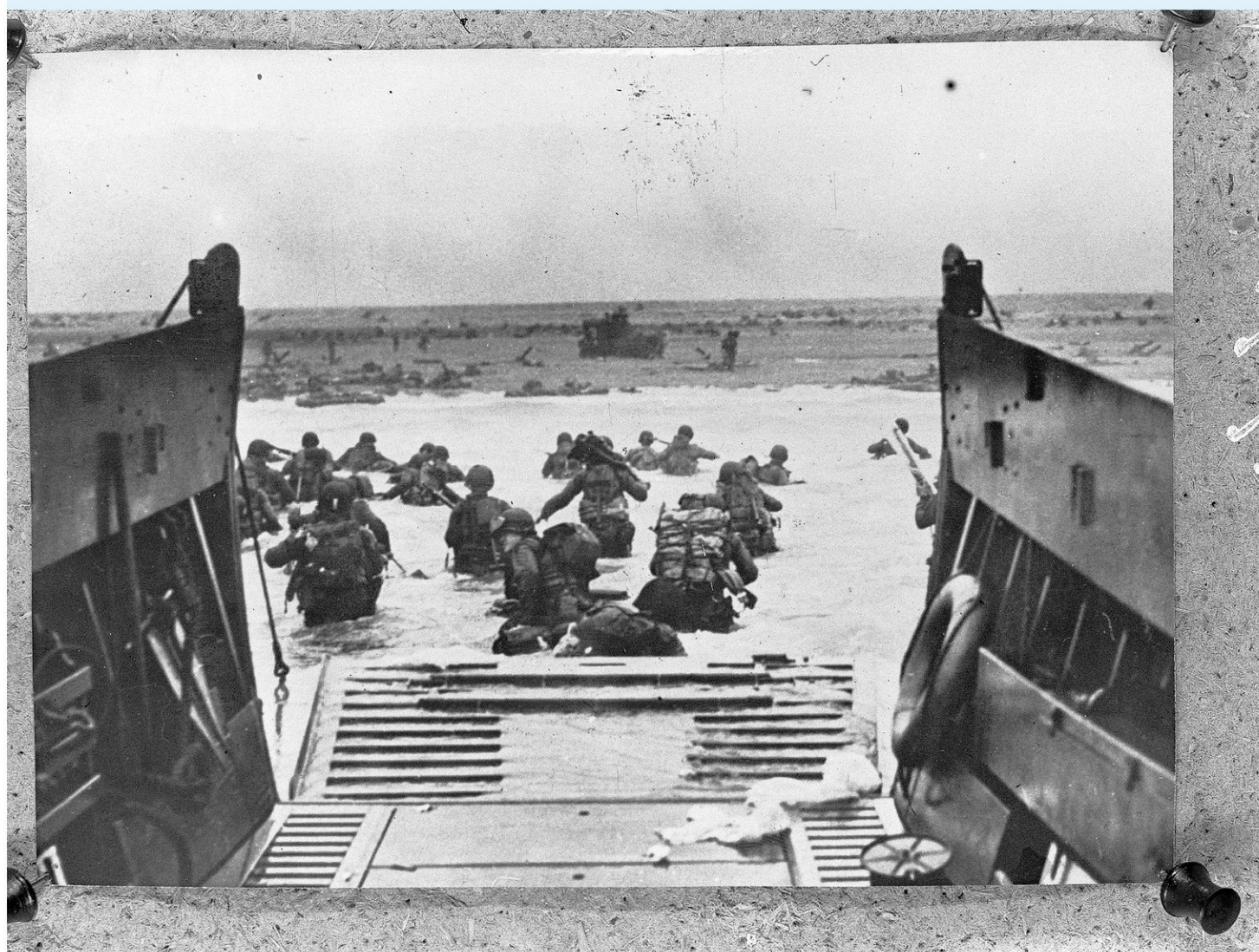
blement? », demande le professeur de droit de la fiscalité Luc Grenon, de l'Université de Sherbrooke, rare spécialiste du problème. « Cette question est nécessaire au-delà de tous les bienfaits que certains lui attribuent. La religion demeure, dans son essence, une question de doctrine basée sur des croyances personnelles inconnaissables ».

La question a été abordée au cours de la dernière année et demie au Canada par le Comité spécial du Sénat sur le secteur de la bienfaisance. Plus de 150 témoins ont été entendus depuis janvier 2018 et environ 80 mémoires ont été déposés. Plus de 700 organismes ont répondu aux questionnaires en ligne.

« Le monde a changé, mais ce secteur [de la bienfaisance] continue d'être régi par un régime réglementaire et légal qui est complètement dépassé », dit la sénatrice de l'Ontario Ratna Omidvar, vice-présidente du Comité, qui remettra son

VOIR PAGE A 4 : FISCALITÉ

III LE JOUR J, IL Y A 75 ANS



Des soldats américains se lançant tant bien que mal à l'assaut d'Omaha Beach, surnommée « Bloody Omaha ». Ce fut la plage la plus meurtrière du débarquement, avec plus de 1000 morts.

NATIONAAL ARCHIEF

Les leçons de l'Histoire

Un essentiel devoir de mémoire en ces temps de montée du populisme et du nationalisme

Pas moins de 75 ans plus tard, le débarquement en Normandie continue de fasciner, malgré la disparition de la plupart des témoins de cette opération militaire et humaine. Mais si plusieurs insistent sur l'importance d'entretenir le souvenir de l'événement, qui a engendré son lot de souffrances, il n'en serait pas moins essentiel de se rappeler d'autres batailles encore plus déterminantes pour l'issue de la plus grande boucherie de l'histoire.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR



L'invasion du continent est commencée. La grande nouvelle attendue depuis si longtemps est venue de bonne heure ce matin », peut-on lire en une de l'édition du 6 juin 1944 du *Devoir*, un quotidien qui est alors publié en fin de journée. Dans

ce cas-ci, moins de 12 heures après les premiers débarquements sur les plages françaises.

Le titre met d'ailleurs en lumière le rôle d'« avant-garde » des parachutistes, largués dans un chaos certain durant la nuit précédent l'assaut sur les côtes normandes afin de s'emparer de certains ponts, mais aussi de détruire des canons qui menacent directement les plages ou doivent s'élancer pas moins de 130 000 soldats américains, britanniques, canadiens et français. De ces soldats qui arrivent par la mer dès l'aube, dont les 14 000 Canadiens, la quasi-totalité subit son baptême du feu.

Si le journaliste du *Devoir* écrit alors que « tout s'est déroulé jusqu'ici conformément aux plans établis », la réalité est quelque peu différente. Certes, les pertes ont été moindres que prévu,

VOIR PAGE A 2 : HISTOIRE

La réforme du mode de scrutin divise la CAQ

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le premier ministre François Legault ne ferme plus la porte à la tenue d'un référendum

Les élus caquistes ont étalé au grand jour mercredi leurs différends sur la réforme du mode de scrutin, au dam de l'ex-président de l'Assemblée nationale Jean-Pierre Charbonneau.

La députée de Roberval, Nancy Guillemette, a appelé ouvertement à la tenue d'un référendum sur l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel mixte. « C'est un gros enjeu. On devrait demander à la population son avis. Mais, on verra dans le futur », a déclaré M^{me} Guillemette à l'entrée du Salon rouge, mercredi avant-midi. Le premier ministre François Legault avait pourtant écarté cette idée il y a peine deux semaines et demie.

L'élue caquiste a « entendu des inquiétudes » concernant le redécoupage des circonscriptions advenant le déploiement d'un nouveau mode de scrutin permettant l'élection de députés de circonscriptions, mais aussi de députés de liste. « Quand on a de grandes circonscriptions [...] c'est sûr que le service à la population peut être amoindri... mais en ayant deux députés — [dont] un de liste — probablement que cela palliera... », a-t-elle poursuivi.

La mise au rancart du mode de scrutin actuel ne constitue pas une priorité « pour les gens de la Mauricie », a fait valoir la députée de Laviolette-Saint-Maurice, Marie-Louise Tardif. « Sur le

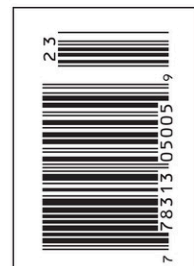
VOIR PAGE A 5 : RÉFORME

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Avis légaux..... B6
CultureB1
DécèsB4
Économie.....B4
Éditorial.....A6
Grille TV.....B2
Idées.....A7
Météo.....B7
Monde.....B8
Mots croisés.....B7
Sports.....B7
Sudoku.....B7





Un vétéran de la Deuxième Guerre mondiale présent à la cérémonie de commémoration, mercredi, à Portsmouth.
DANIEL LEAL-OLIVAS AGENCE FRANCE-PRESSE

Cérémonie de commémoration

C'est de Portsmouth, dans le sud de l'Angleterre, qu'étaient partis bon nombre des quelque 150 000 soldats alliés s'appêtant à participer au débarquement en Normandie. Et c'est à Portsmouth, 75 ans plus tard, que les chefs d'État ont commémoré l'offensive qui allait amorcer la libération de l'Europe du nazisme.

Donald Trump, Theresa May, Justin Trudeau, Emmanuel Macron et Angela Merkel — dont les naissances sont toutes postérieures au jour J — ont rempli mercredi leur devoir de mémoire lors d'une cérémonie présidée par la reine Élisabeth II, qui était, elle, âgée de 18 ans à l'époque. Trois cents combattants alliés ayant participé au débarquement étaient également présents. Du nombre, le mitrailleur antiaérien Albert Roy, du Manitoba, qui, à 95 ans, retournait en Normandie pour la première fois depuis juillet 1944.

Lors de leur allocution, certains chefs d'État ont fait la lecture de documents issus du passé.

Le président français, Emmanuel Macron, a lu la lettre d'adieu déchirante d'un jeune résistant, Henri Fertet, fusillé à l'âge de 16 ans. Après 87 jours d'emprisonnement et de torture, il écrivit à ses parents : « Je meurs pour ma patrie. Je veux une France libre et des Français heureux. [...] Quelle mort sera plus honorable pour moi que celle-là ? »

Theresa May, dont c'est probablement la dernière sortie comme première ministre britannique, a quant à elle lu une lettre retrouvée sur le corps du capitaine Norman Skinner adressée à son épouse : « Même si je donnerais tout pour être auprès de toi, je n'ai jusqu'à présent pas eu le moindre désir de me soustraire à la tâche que nous avons à accomplir. »

Le président américain, Donald Trump, a pour sa part mis sur une prière récitée à la radio par Franklin D. Roosevelt le 6 juin 1944.

Les chefs d'État se retrouveront jeudi, de l'autre côté de la Manche, pour la suite des cérémonies.

Le Devoir avec l'Agence France-Presse et La Presse canadienne

La contribution de l'Union soviétique

HISTOIRE

SUITE DE LA PAGE A 1

avec un total de 10 000 hommes (soit autant que les Allemands), dont 4400 morts. Mais l'avancée est en deçà des objectifs et, dans certaines zones, l'opération a été particulièrement meurtrière. C'est le cas sur la plage américaine d'Omaha Beach, surnommée « Bloody Omaha », et mise en scène en ouverture du film *Saving Private Ryan*.

Globalement, les forces armées qui s'attaquaient au « mur de l'Atlantique » — fortifications, bunkers, canons et obstacles divers — dressé par l'armée allemande ont su tirer le meilleur d'une situation « qui comportait beaucoup d'éléments de risques », souligne le lieutenant-colonel à la retraite des Forces armées canadiennes, Rémi Landry.

« Un débarquement est l'opération militaire la plus difficile, parce que vous n'avez pas d'appui au sol. On veut mettre le pied à terre, établir une tête de pont et élargir cette tête de pont, de façon à acheminer le matériel nécessaire pour poursuivre l'avancée. L'armée a besoin de renforts, de vivres, de véhicules, etc. C'était très risqué et on ne pouvait pas se permettre de manquer notre coup », explique-t-il.

Il n'en reste pas moins que certains éléments ont joué en faveur des Alliés, rappelle M. Landry. Adolf Hitler, convaincu que le véritable assaut aurait lieu dans le Pas-de-Calais et déconnecté de la réalité militaire désastreuse de ses armées engagées sur plusieurs fronts, dort au moment où débute le débarquement. Et comme il s'arroge le pouvoir de prendre toutes les grandes décisions militaires, aucun renfort n'est envoyé vers les côtes normandes.

Qui plus est, le commandant de l'armée allemande en France, le redoutable tacticien Erwin Rommel, est en vacances en Allemagne pour l'anniversaire de sa femme. Sans oublier que la Wehrmacht de 1944 n'est plus celle qui

Le Front de l'Est a été le plus important de la guerre et c'est l'Armée rouge qui a porté les coups les plus durs à l'armée allemande

MICHAEL J. CARLEY



a déferlé sur la France en 1940. Les soldats y sont habituellement plus âgés, souffrent souvent de problèmes divers et manquent cruellement d'avions, de blindés et de renforts. Et Berlin peut à peine remplacer 10 % des pertes.

Le front oublié

Professeur titulaire au département d'histoire de l'Université de Montréal, Michael J. Carley reconnaît que le débarquement a certes joué un rôle important en ouvrant un « second front » alors réclamé par l'URSS de Joseph Staline. Mais il est formel : la victoire des Alliés contre le régime hitlérien ne s'est pas jouée en France à partir du 6 juin 1944.

« Le Front de l'Est a été le plus important de la guerre et c'est l'Armée rouge qui a porté les coups les plus durs à l'armée allemande. Il n'y a aucun doute à ce sujet », affirme-t-il. Selon lui, le jour J survient à un moment où l'armée allemande est « grandement affaiblie » par les Soviétiques, « ce qui a rendu le débarquement en Normandie beaucoup plus facile ».

M. Carley rappelle ainsi que « le point tournant » de la Seconde Guerre mondiale serait survenu plusieurs mois avant l'assaut en Normandie. Plusieurs historiens le situent en effet à la bataille de Stalingrad, au cours de laquelle l'armée allemande perdit plus de 400 000 soldats, dont plus de 200 000 tués.

À partir de ce moment, la Wehrmacht a été forcée de reculer sans arrêt sur le

front de l'Est, malgré les centaines de milliers de soldats lancés dans la furie des combats. Qui plus est, deux semaines après le débarquement en France, les Russes lançaient 2,3 millions de leurs hommes contre 800 000 soldats allemands, au cours de l'opération Bagration. Une opération qui a forcé l'armée hitlérienne à battre en retraite sur 500 kilomètres en quelques semaines, mais que « personne ne connaît aujourd'hui », déplore l'historien.

Se souvenir

Le problème, selon M. Carley, c'est que « le récit culturel de la guerre » qui s'est construit à partir de 1945 s'inscrivait dans un contexte de guerre froide. « Cela nous a fait oublier toute la contribution de l'Union soviétique dans cette guerre. Il ne faut pas oublier qu'ils ont eu plus de 20 millions de morts. Il est donc important de déconstruire le discours actuel pour donner sa juste place à tous les éléments de l'histoire de cette guerre. »

Rémi Landry ajoute qu'il est primordial de perpétuer le souvenir des conflits guerriers des dernières décennies, en plus de celui de la guerre de 1939-1945. « Il ne faut pas oublier ces événements, qui font partie de notre passé. Il faut se souvenir, parce qu'il faudrait être un jour en mesure de trouver des solutions paisibles pour éviter l'odieux. Il faut que les nouvelles générations comprennent les coûts de ces sacrifices et les coûts de ces conflits, d'un point de vue humain. »

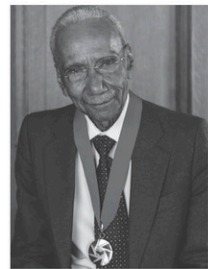
Le contexte politique international actuel donne aussi à réfléchir, selon M. Landry. « Est-ce que nous sommes au début d'une nouvelle guerre froide, ou encore au début d'une nouvelle période d'instabilité, en raison du renouveau populiste et nationaliste ? Certains le croient, donc, il faut peut-être prendre le temps de réfléchir aux solutions pour éviter un retour vers une période guerrière et meurtrière. Bref, à une période de grande noirceur. »



L'ORDRE DE MONTRÉAL

Félicitations aux récipiendaires!

Le 17 mai dernier, 17 Montréalaises et Montréalais d'exception ont été faits membres de l'Ordre de Montréal, dans le cadre de la cérémonie de remise des insignes.



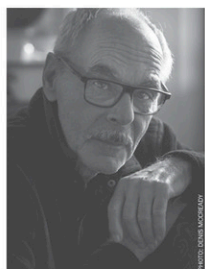
Jean-Claude Furon
Commandeur



Trang Hoang
Commandeure



Joseph Rouleau
Commandeur



Jean Beaudin
Officier



Sylvie Bernier
Officière



René Richard Cyr
Officier



Madeleine Juneau
Officière



Sylvie Rochette
Officière



Louis Sabourin
Officier



Léopold Beaulieu
Chevalier



Gina P. Cody
Chevalière



Edith Cyr
Chevalière



Nassib El-Husseini
Chevalier



Paul-André Fortier
Chevalier



Jean-Claude Poitras
Chevalier



Jobie Tukkiapik
Chevalier



Pauline Wong
Chevalière

Apprenez-en plus sur leur parcours et leurs réalisations.

ville.montreal.qc.ca/ordre

Montréal

Chronique d'une trahison annoncée

MICHEL DAVID



Au moment où le PQ cherche à se réinventer, voir Réjean Hébert tourner aussi ostensiblement le dos à la souveraineté est évidemment un coup très dur, mais il y avait des signes avant-coureurs de cette défection.

En février 2016, M. Hébert avait signé dans L'Observatoire des réformes de santé un texte qui contrastait violemment avec ce qu'il disait à l'époque où il était ministre de la Santé dans le gouvernement de Pauline Marois, alors qu'il dénonçait énergiquement les dédoublements et les empiétements du gouvernement fédéral sur les champs de compétence des provinces.

« Le fédéral pourrait proposer une loi sur les services de longue durée qui établirait des principes à respecter par les provinces lors de la mise en place d'une assurance de soins et de services à longue durée. Comme ce fut le cas de l'assurance maladie, cette intrusion du fédéral dans un domaine de juridiction provinciale pourrait être réalisée via son pouvoir constitutionnel de dépenser », écrivait-il.

Cela était non seulement contraire au credo souverainiste, mais allait également à l'encontre de la position que tous les gouvernements du Québec, peu importe le parti dont ils étaient issus, avaient défendue depuis des décennies. L'existence même du pouvoir fédéral de dépenser, dont la constitution canadienne ne fait aucune mention, a toujours été contestée. Quand M. Hébert était ministre, le Québec s'était d'ailleurs retiré du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé mis sur pied par le Conseil de la fédération pour protester contre la participation du gouvernement fédéral à certains programmes, qui était souhaitée par les autres provinces.



Pas plus tard qu'en décembre dernier, il a pris position en faveur d'Ottawa quand la ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, a menacé de sévir contre le Québec si le gouvernement Legault persistait à laisser le secteur privé offrir des services diagnostiques facturés directement aux patients.

Dans un texte publié dans *Le Soleil*, il écrivait : « Encore une fois, c'est le fédéral qui doit intervenir pour préserver notre système de santé public et universel des dérives provinciales. L'histoire de notre système de santé démontre le rôle essentiel du gouvernement fédéral dans le champ de la santé, même si la constitution ne lui réserve qu'une place marginale. Plutôt que de s'en offusquer, il faut s'en réjouir et applaudir l'intervention fédérale. »

Selon le chef intérimaire du PQ, Pascal Bérubé, l'attitude de M. Hébert ne peut s'expliquer que par son désir de redevenir ministre de la Santé, n'importe où et à n'importe quel prix. Il est vrai qu'une conversion aussi spectaculaire aux bienfaits du fédéralisme laisse perplexe. M. Hébert n'est pas le premier à changer de parti ou de niveau de gouvernement, mais quitter le PQ pour adhérer au parti le plus centralisateur à Ottawa est pour le moins inusité.

Gaétan Barrette, qui semble décidément s'amuser beaucoup depuis qu'il est dans l'opposition, a sans doute trouvé la meilleure comparaison en Vincent Marissal, qui a fait le parcours inverse en se faisant élire dans Rosemont sous les couleurs de Québec solidaire après avoir été éconduit par le Parti libéral du Canada.



On a reproché bien des choses à M. Barrette quand il était ministre, mais il défendait bec et ongles les champs de compétence du Québec. Le zèle des nouveaux convertis est bien connu et la possibilité que M. Hébert prenne les commandes de la Santé à Ottawa est certainement inquiétante pour les relations fédérales-provinciales, qui ne sont déjà pas faciles.

Le cas de M. Hébert n'en illustre pas moins jusqu'à la caricature le dilemme auquel font face plusieurs souverainistes progressistes, qui détestent voir Ottawa envahir les champs de compétence dont la Constitution reconnaît l'exclusivité aux provinces, tout en adhérant aux principes de la Loi canadienne sur la santé, qui justifient ces intrusions. Qu'il s'agisse de tickets modérateurs, de frais accessoires ou de toute autre forme d'accroc à la gratuité et à l'universalité des services de santé, force est de reconnaître que le gouvernement fédéral joue le rôle de chien de garde.

Malgré certains accrocs, le gouvernement Legault semble avoir écarté pour le moment la « médecine à deux vitesses » que préconisait l'ADQ. S'il est vrai que le privé occupe une place de plus en plus importante dans la livraison des services de santé, le financement public demeure généralement la norme. La bonne santé des finances publiques contribue présentement à éloigner la tentation du privé, mais elle reviendra inévitablement un jour ou l'autre. Qui sait, certains de ceux qui vouent aujourd'hui M. Hébert aux gémonies pourraient un jour se surprendre à lui être reconnaissants.

Selon le chef intérimaire du PQ, Pascal Bérubé, l'attitude de M. Hébert ne peut s'expliquer que par son désir de redevenir ministre de la Santé, n'importe où et à n'importe quel prix. Il est vrai qu'une conversion aussi spectaculaire aux bienfaits du fédéralisme laisse perplexe. M. Hébert n'est pas le premier à changer de parti ou de niveau de gouvernement, mais quitter le PQ pour adhérer au parti le plus centralisateur à Ottawa est pour le moins inusité.



Une partie de la propriété où s'élève la brasserie Molson-Coors passera aux mains de la Ville de Montréal.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

III URBANISME

Montréal acquiert des terrains du site de Molson-Coors

Un parc, une promenade fluviale et des logements font partie des projets

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a conclu une entente de principe avec les promoteurs du site de Molson-Coors afin de faire l'acquisition de terrains pour la création d'un parc, d'une promenade fluviale, ainsi que pour la construction de logements.

Après des mois de négociation avec la Ville de Montréal, les promoteurs Groupe Sélection et Groupe Montoni, qui avaient été choisis par Molson-Coors pour l'achat du site de la rue Notre-Dame Est, ont accepté de céder gratuitement — et de décontaminer — des terrains qui permettront à la Ville de créer un parc de 13 200 mètres carrés ainsi qu'une promenade fluviale de 1852 mètres carrés sur une longueur d'un demi-kilomètre. Des voies ferrées sépareront cependant cette promenade du fleuve.

La Ville versera par ailleurs 6,68 millions pour l'achat d'un terrain de 4850 mètres carrés destiné à accueillir un projet mixte d'habitation de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) ainsi que des espaces communautaires et une école.

Logements sociaux

La SHDM prévoit d'y construire 200 logements, auxquels s'ajouteront les logements sociaux et abordables que le consortium a promis d'intégrer à son

projet immobilier en fonction des règles de la Stratégie d'inclusion de la Ville. Rappelons que l'administration Plante prévoit de déposer prochainement un nouveau règlement qui obligera les promoteurs à inclure 20 % de logements sociaux et 20 % de logements abordables dans leurs projets.

Montréal obtient également une option d'achat pour un terrain qui pourrait devenir un pôle économique. Pour l'instant toutefois, l'administration ignore s'il s'agira de commerces ou de bureaux.

« C'est une entente historique », a commenté la mairesse Valérie Plante en rappelant les difficultés rencontrées dans les dossiers de Griffintown et de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. Cette fois, la Ville détenait un droit de préemption découlant de la Loi sur la métropole adoptée en 2017.

« En utilisant le droit de préemption et en travaillant de concert avec les promoteurs [...], on a réussi à aller chercher des garanties pour le futur, a expliqué la mairesse. On ne peut plus penser les projets à la pièce en se disant qu'on verra après. Ce n'est pas comme ça qu'on fait du développement. »

Rappelons que, dans le cas de Griffintown, la Ville de Montréal n'avait pas prévu suffisamment de terrains pour l'aménagement de parcs et l'implantation d'une école il y a une dizaine d'années. Le mois dernier, le comité exécutif a d'ailleurs approuvé un règlement d'em-

prunt de 90 millions pour y remédier.

Cette fois, la Ville prend les devants en fonction des besoins futurs. Sauf que le réaménagement du site de Molson-Coors prendra plus d'une décennie. Comme le déménagement de Molson-Coors à Longueuil se fera entre 2022 et 2024, la cession des terrains à la Ville devrait se réaliser autour de 2027. Le développement de l'ensemble du site pourrait s'échelonner jusqu'en 2035.

De leur côté, les promoteurs entendent construire entre 4000 et 5000 logements. Une majorité de ceux-ci seront locatifs, a précisé au *Devoir* Philippe Olivier Bouclin, directeur immobilier chez Groupe Sélection. « On veut redonner l'accès au fleuve aux Montréalais avec des loyers accessibles », a-t-il dit.

Patrimoine

Les promoteurs ignorent encore quels bâtiments de Molson-Coors seront conservés. « Des analyses doivent être faites sur chacun des bâtiments, mais on accorde une grande importance à l'histoire du site. », a assuré M. Bouclin.

Lors des consultations menées au printemps par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le secteur des Faubourgs, les promoteurs avaient indiqué leur volonté de revaloriser les éléments patrimoniaux du site, évoquant alors le « recyclage ou la réinterprétation » des enseignes et de l'horloge Molson.

III AIRBNB

De nouvelles règles du jeu au Québec

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Il faudra bientôt s'enregistrer auprès du gouvernement pour louer son logement à court terme sur des plateformes en ligne comme Airbnb, HomeAway, Kijiji ou même Facebook. La ministre du Tourisme, Caroline Proulx, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, ont annoncé mercredi des modifications réglementaires qui, espèrent-elles, amèneront davantage d'équité dans ce marché.

« On veut que ce soit clair, on veut que ce soit simple, on veut que ce soit applicable et on veut également que ce soit équitable pour tous, tout en protégeant le parc immobilier résidentiel », a affirmé M^{me} Proulx.

Le règlement fait la distinction entre la location d'une résidence principale et celle d'une résidence secondaire. Un propriétaire qui veut louer sa résidence principale devra obtenir un numéro

d'établissement auprès du gouvernement et s'assurer de percevoir la taxe sur l'hébergement de 3,5 %. Ce numéro devra apparaître dans chacune des annonces qu'il affiche en ligne ou sur des babillards. Un locataire devra avoir l'autorisation de son propriétaire pour obtenir ce numéro et il faudra l'approbation du syndicat dans le cas des appartements en copropriété.

Les résidences secondaires utilisées pour les locations à court terme — moins de 31 jours consécutifs par personne — seront considérées comme des établissements commerciaux et devront, en plus d'un numéro d'enregistrement, obtenir la classification réservée à l'hébergement touristique.

Vingt-cinq inspecteurs de Revenu Québec s'assureront de faire respecter le règlement. Un premier avertissement serait servi aux contrevenants. Une amende serait imposée en cas de récidive — entre 1000 \$ et 10 000 \$ pour les particuliers ou entre 2500 \$ et 25 000 \$ pour les personnes morales. Dans le cas où le gouvernement doit intervenir une

troisième fois, le propriétaire perdrait le droit de louer à des fins touristiques.

« Si les municipalités décident d'avoir un règlementation supplémentaire, elles pourront le faire, mais elles auront la responsabilité d'appliquer leurs règlements additionnels », a signalé M^{me} Proulx.

« On est un modèle dans le monde parce qu'on est le premier endroit à régir toute une province au lieu d'y aller ville par ville comme ça se fait partout », s'est réjoui le président-directeur général de l'Association hôtellerie Québec, Xavier Gret.

Il espère que Québec fera un pas de plus dans un projet de loi ultérieur pour percevoir la taxe de vente du Québec (TVQ). « Ottawa doit emboîter le pas, c'est obligatoire, a-t-il souligné. Il n'y a aucune raison qu'ils n'emboîtent pas le pas. »

Airbnb n'a pas caché son désaccord. « Nous sommes déçus que le gouvernement ait décidé de créer de la bureaucratie pour monsieur et madame Tout-le-Monde, qui veulent louer leur chalet à des familles ou partager leur logement d'étudiant l'été, a commenté par écrit la porte-parole de l'entreprise au Canada, Alex Dagg. Cette proposition manque de nuance pour bien régler le partage de logement et devrait faire la distinction entre les gens qui veulent partager leur résidence secondaire et les exploitants commerciaux. »

Les modifications réglementaires doivent entrer en vigueur cet automne après leur adoption.

La laïcité ne trouve toujours pas son application dans la fiscalité

FISCALITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

rapport à la fin du mois de juin. « La modernisation de ce régime est importante pour assurer la force et la prospérité de ce secteur. »

Bienfaisance

Une des clés de voûte de l'architecture de soutien fiscal se concentre dans le statut d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE). L'Agence du revenu du Canada (ARC) accorde la précieuse reconnaissance.

Le statut permet d'être exempté de l'impôt, de délivrer des reçus pour dons de bienfaisance (aux individus ou aux compagnies) et de se faire rembourser une partie des taxes à la consommation (TVQ et TPS).

L'agence fédérale cite quatre fins de bienfaisance : le soulagement à la pauvreté ; l'avancement de l'éducation ; l'avancement de la religion ; et « toutes autres fins bénéfiques pour la collectivité », comme la recherche ou la protection de l'environnement. Au Canada comme au Québec, l'État soutient les organismes dont le principal objectif, et, souvent, la seule et unique raison d'être, est de travailler à « l'avancement de la religion ».

Au total, en date de la fin mai 2019, la banque de données de l'ARC rassemble 32 782 OBE au Canada et 4330 au Québec de cette catégorie prosélyte. Au Québec, le christianisme remporte la part du lion avec 3045 enregistrements suivis par le judaïsme (123) et l'islam (50).

Le coût de la mesure est estimé à 3,1 milliards en 2019 pour l'ensemble du secteur de la bienfaisance (et non seulement du secteur religieux) par le ministère des Finances du Canada, selon une présentation faite le mois dernier devant un comité sénatorial étudiant le secteur de la bienfaisance au pays. Le professeur Grenon a calculé

qu'en 2007, une partie de la dépense fiscale pour la religion en particulier s'élevait à 1,56 milliard de dollars pour le fédéral seulement.

En 2013, 49 % des dons effectués par les Canadiens âgés de 65 ans et plus étaient consentis à des organismes religieux ; cette proportion était de 38 % pour les moins de 65 ans.

La basilique Sainte-Anne-de-Beaupré près de Québec est enregistrée comme organisme de bienfaisance parce que le site de pèlerinage œuvre à l'avancement de la religion. Il ne déclare aucune activité charitable, ou n'offre aucune aide pour soulager la pauvreté, par exemple.

Cet OBE a accumulé près de 13 millions de dollars de revenus en 2017, dont 1,2 million en dons avec reçu de charité et 8,2 millions en dons autres, mais sans reçu pour déductions fiscales. Dans ce cas, il s'agit surtout de gains générés par les collectes auprès de groupes de visiteurs qui ne demandent pas de reçus en retour.

« Je n'apporte pas nécessairement de l'aide pour de la nourriture, dit le père Pierre Bélisle, administrateur de la basilique. Je suis plus à un niveau d'accompagnement, de réconfort, de proximité, d'écoute, etc. Les gens viennent se recueillir et se ressourcer au sanctuaire. [...] C'est reconnu par l'État. Mais enlevez le sanctuaire et les gens vont passer sur la 138 sans s'arrêter. Il y a des retombées pour tout le monde, avec des visiteurs du monde entier. »

Le provincial n'a pas de leadership dans ce dossier : il suit le fédéral. « Les OBE dont l'enregistrement est accordé par l'ARC sont réputés enregistrés auprès de Revenu Québec, sans aucune formalité à remplir, explique par courriel Geneviève Laurier, chef d'équipe des relations publiques de Revenu Québec. Puisque la législation fiscale québécoise est harmonisée avec celle du fédéral dans le secteur des OBE, les entités qui répon-

dent aux critères pour se qualifier à titre d'OBE ont le même traitement fiscal au fédéral et au Québec. »

Taxes

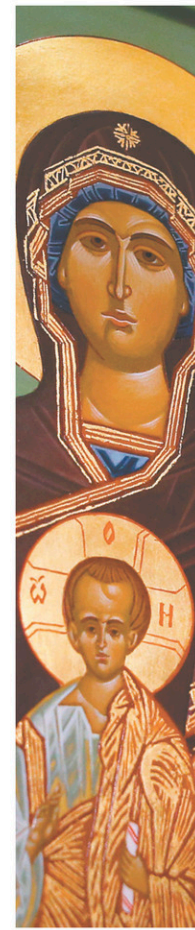
Au Québec, d'après la plus récente estimation disponible, les montants de taxes municipales et scolaires non perçus s'élevaient à 182,3 millions, soit 20,1 millions pour les taxes scolaires et 162,2 millions pour les taxes municipales, a dévoilé au *Devoir* le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit l'exemption de toute taxe foncière des immeubles de la catégorie des lieux de culte, presbytères et propriétés des institutions religieuses utilisées pour des activités religieuses ou charitables. Les municipalités peuvent par contre exiger des compensations pour des services rendus (la collecte des déchets, par exemple).

« La laïcité n'est pas encore arrivée dans le domaine de la fiscalité municipale, résume la professeure Danielle Pilette de l'UQAM, spécialisée en gestion et fiscalité municipale. On se retrouve avec une situation où on parle de laïcité, mais où on continue d'accorder un régime particulier sans compensation pour les communautés religieuses. Si le gouvernement du Québec est cohérent en préconisant la laïcité, pourquoi ce n'est pas lui qui accorde l'exemption — ce qui amènerait peut-être à être plus restrictif dans l'octroi du statut —, mais aussi une compensation aux municipalités, comme ça se fait déjà pour les écoles, les collèges, les universités et les établissements de santé. »

Montréal

À elle seule, la Ville de Montréal exempte actuellement 737 immeubles dans la catégorie des lieux de culte et 272 immeubles appartenant à des communautés religieuses sur son territoire. Ce nombre demeure « plutôt stable », indique la municipalité.



On se retrouve avec une situation où on parle de laïcité, mais où on continue d'accorder un régime particulier sans compensation pour les communautés religieuses

DANIELLE PILETTE



La valeur foncière totale de ces immeubles exemptés (du moins en partie) est de plus de 2,2 milliards de dollars sur un rôle total de 280 milliards, ce qui représente 0,8 % de la valeur totale des immeubles inscrits.

La Ville refuse de calculer le montant des taxes non collectées, « car ces immeubles sont précisément exempts de taxes municipales ou foncières en vertu de la loi », dit une réponse écrite fournie par le chargé de communication Gonzalo Nunez.

Une évaluation des exemptions pour l'ensemble de l'île de Montréal a été présentée à l'occasion d'un colloque du Mouvement laïque québécois l'an dernier. En octobre 2017, selon ces calculs qui ont nécessité plus de deux ans de patients travaux, la valeur des lieux de culte s'établissait à 3,1 milliards sur toute l'île de Montréal. Le manque à gagner en taxes municipales et scolaires dépassait alors les 110 millions de dollars.

« Pour l'instant, on ne peut pas blinder les chiffres, dit le professeur de droit fiscal Luc Grenon. Que ce soit 600 millions ou 1,4 milliard pour Montréal, au bout du compte, ça fait beaucoup, beaucoup d'argent. Le chiffre donne une idée de la pertinence du problème. Les chiffres peuvent aider à construire une préoccupation dans l'esprit des gens, faire en sorte qu'ils se questionnent. Mais le montant exact, pour moi, puisque nous ne sommes capables que de faire des estimations, ce n'est pas l'essentiel. »

Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand — une municipalité en conflit avec une communauté juive hassidique établie sur son territoire au sujet du paiement des taxes municipales — croit que Québec devrait réévaluer ces exemptions « à la saveur de 2019 ». « Il faut prendre en compte les enjeux financiers des communautés religieuses, mais aussi ceux des municipalités (qui se financent uniquement par le biais de la taxe foncière). Parce qu'actuellement, la facture est simplement distribuée de façon plus importante aux autres payeurs de taxes. »

Avec la fin de l'étude du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État, Le Devoir en profite pour faire le point sur les avantages fiscaux consentis aux religions. Cette série se poursuit demain et samedi.

La nouvelle application tablette du *Devoir*

À ne pas manquer aujourd'hui sur votre tablette...

NOTRE NOUVELLE APPLICATION AMÉLIORÉE

Un téléchargement plus rapide, un nouveau design, des mots croisés et une navigation optimisés pour une expérience de lecture fluide et naturelle.



Téléchargez la mise à jour sur App Store ou Google Play.



LEDEVOIR

III EXPORTATIONS

Legault s'inquiète des tensions commerciales avec la Chine

Les producteurs de porc québécois pourraient subir des mesures de représailles de Pékin

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Alors que le premier ministre québécois, François Legault, s'inquiète des répercussions du différend entre le Canada et la Chine, la ministre Nadine Girault soutient que les producteurs de porc québécois ne seront pas pris en otage.

« Il va falloir qu'Ottawa soit ferme dans les négociations avec la Chine, a dit M. Legault en mêlée de presse mercredi. Nous, on est pour le libre-échange, mais un libre-échange qui fonctionne des deux côtés. »

La ministre fédérale de l'Agriculture, Marie-Claude Bibeau, avait confirmé la veille que la Chine effectuait des « inspections plus fréquentes des produits de porc » canadiens. Les relations entre les deux pays sont tendues depuis l'arrestation en décembre de la dirigeante du géant des télécommunications Huawei, Meng Wanzhou, à la demande des États-Unis.

« Je me suis assurée avec le consul de Chine qu'on ne paie pas pour ça, a indiqué la ministre des Relations internationales du Québec, Nadine Girault. Ça se passe au niveau du Canada, on n'a pas, au Québec, à payer pour les tensions [avec la Chine]. »

Elle dit avoir parlé au consul en avril et lui avoir envoyé une lettre en mai pour réitérer sa demande. « Il a très bien compris ce que j'avais comme priorité et il m'a assuré qu'il ferait le nécessaire », a-t-elle affirmé sans toutefois spécifier quelle garantie elle avait reçue.



La Chine a importé 151 millions de tonnes de porc québécois en 2018, soit un peu plus que les États-Unis (145 millions de tonnes), selon Les éleveurs de porcs du Québec.

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Reste que le Québec risque de se retrouver coincé entre l'arbre et l'écorce si les relations entre le Canada et la Chine ne s'améliorent pas. « Le Québec est impuissant dans un contexte où la Chine a pris des mesures qui viennent nous affecter, effectivement, oui », a reconnu le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne.

Le Québec est la province qui produit le plus de viande porcine, selon des données de 2017 compilées par Canada Porc International, l'agence qui fait la promotion des exportations.

« La production canadienne, c'est 45 % du Québec, a remarqué le ministre Lamontagne. Alors, dans un scénario difficile, c'est certain que ça aurait un impact pour le Québec. Par contre, au moment où on se parle, on n'en est pas là. »

La Chine a importé 151 millions de tonnes de porc québécois en 2018, soit un peu plus que les États-Unis (145 millions de tonnes), selon Les éleveurs de porcs du Québec.

L'organisme note toutefois que la valeur du marché est moins importante — 283 millions contre 586 millions pour les États-Unis — en raison du type de coupes utiles pour la cuisine chinoise, comme les pattes ou la tête.

Confiance

Le président de l'organisme, David Duval, ne craint pas pour l'instant que les producteurs québécois subissent le même sort que ceux de l'ouest du pays. Les Chinois ont suspendu en mars leurs importations de canola vendues par l'entreprise Richardson International de Winnipeg, nuisant ainsi aux agriculteurs de l'ouest du pays.

« Je pense qu'on va continuer à exporter », a-t-il prédit.

La Chine est aux prises avec une épidémie de peste porcine africaine et une large portion du cheptel est mort ou a été euthanasié. « La différence entre ce qu'ils ont perdu et ce que le marché mondial est capable de produire, on n'est pas capable de répondre à la demande des Chinois », a-t-il expliqué en ajoutant qu'il s'inquiétait davantage de l'entrée de cette maladie au Canada, qui en est exempt jusqu'à maintenant, que des tensions commerciales.

« Question d'honneur »

RÉFORME

SUITE DE LA PAGE A 1

terrain, on n'en entend pas parler pour l'instant », a-t-elle souligné. Même son de cloche de la part de son confrère Éric Girard.

« Mon travail comme député, c'est de faire avancer mes dossiers de citoyens. Moi, je suis concentré là-dessus. Je suis dans le présent », a insisté le député de Lac-Saint-Jean.

Le président du Mouvement démocratie nouvelle (MDN), Jean-Pierre Charbonneau, demande aux élus de la CAQ de résister aux tentatives de sabotage de la réforme du mode de scrutin.

« C'est une question de dignité. C'est une question d'honneur. C'est une question de respect des citoyens », a-t-il affirmé dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. « Un moment donné, tu ne peux pas, comme député, amener ton premier ministre et ton chef à se placer dans une position où il va faire rire de lui pendant des années. »

Par ailleurs, il est faux de prétendre que l'implantation d'un nouveau mode de scrutin est impopulaire au Québec, mentionne-t-il au passage. En effet, plus des deux tiers des Québécois souhaitent que le gouvernement procède à une réforme comme il s'y était engagé, selon un sondage Léger à paraître dans les prochains jours.

M. Charbonneau met en doute les visées démocratiques des politiciens appelant aujourd'hui à l'organisation d'une vaste consultation populaire sur la proportionnelle mixte. « Ceux qui réclament un référendum sont ceux qui ne veulent pas de la réforme », fait-il valoir.

Le MDN appuie la tenue d'un référendum sur un nouveau mode de scrutin, mais seulement après que celui-ci ait été testé par la population en 2022.

« Que les législateurs qui ont des conseillers, qui ont des experts [à leur service], assument leur responsabilité de leadership. Puis, que les citoyens soient amenés à expérimenter le nouveau, et qu'après cela, [on se demande par référendum] : « Ayant testé les deux, est-ce qu'on veut continuer avec le nouveau système ou revenir à l'ancien ? », propose M. Charbonneau.

Les porte-parole de Québec solidaire et du Parti québécois se sont dits éton-

nés mercredi de voir des caquistes se distancier de la réforme du mode de scrutin alors qu'il s'agissait d'une promesse électorale de la CAQ.

Cela dit, le PQ pourrait appuyer l'idée de soumettre le projet de réforme du mode de scrutin à la population par le biais d'un référendum à condition qu'il n'empêche pas l'instauration d'un nouveau mode de scrutin à temps pour les prochaines élections générales, prévues en 2022.

« S'il le faut, on va y aller, mais le plus important, c'est que la prochaine élection se fasse avec un nouveau mode de scrutin », a lancé le chef parlementaire du PQ, Pascal Bérubé.

La co-porte-parole de QS, Manon Massé, juge un référendum superfétatoire. L'électorat québécois a déjà donné un « mandat très très clair » au gouvernement, en élisant 94 députés en faveur d'une réforme électorale — sur papier du moins — l'automne dernier, a-t-elle fait valoir.

La ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, Sonia LeBel, a rencontré la solidaire Manon Massé et le péquiste Harold LeBel mercredi après-midi afin de faire « le point sur le dossier ». Elle propose de calquer la carte électorale québécoise sur la carte électorale canadienne qui compte 78 circonscriptions, en y ajoutant une circonscription pour les Îles-de-la-Madeleine et une circonscription pour Ungava. À ces 80 « députés de circonscription » s'ajouteraient 45 « députés de liste ». Ceux-ci seraient élus en fonction du vote obtenu par leur formation politique dans chacune des 17 régions administratives du Québec. « C'est le scénario qui circule le plus », a indiqué une source bien informée.

Legault jette du lest

Le premier ministre François Legault a dit mercredi être « à l'écoute » des préoccupations des députés de l'Assemblée nationale, à commencer par les membres de son propre groupe parlementaire. Il a aussi dit « comprendre que des personnes demandent un référendum » sur un nouveau mode de scrutin, puisque celui-ci entraînera un « changement important » dans la vie politique québécoise.

Le chef du gouvernement a invité ses députés à « penser aux intérêts des Québécois et non aux intérêts de la CAQ ». « On va essayer de faire le plus grand consensus possible », a-t-il lancé à la presse.

De son côté, M. Legault a réitéré mercredi sa promesse de déposer un projet de loi modifiant le mode de scrutin à l'Assemblée nationale avant le 1^{er} octobre prochain, mais pas celle de le soustraire à un référendum.

Des microparticules de plastique dans votre assiette

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Les chercheurs se basent sur les recommandations du guide alimentaire américain, mais aussi sur l'analyse de 26 études sur la présence de microparticules dans les poissons, les mollusques, le sucre, le sel, l'alcool, l'eau du robinet, l'eau embouteillée et l'air ambiant

Les Nord-Américains ingèrent chaque année plusieurs dizaines de milliers de particules de plastique à travers leur respiration et leur régime alimentaire, conclut une nouvelle étude scientifique publiée mercredi. Ceux qui optent pour l'eau embouteillée seraient encore plus exposés au phénomène, dont on ignore les impacts précis sur la santé humaine.

Selon les résultats publiés dans la revue scientifique américaine *Environmental Science & Technology*, un Américain ingère en moyenne « plus de 70 000 microparticules de plastique » chaque année.

Ces microparticules découlent de la dégradation du plastique — produit massivement dans le monde depuis les années 1940 — qui est omniprésent dans plusieurs objets de notre quotidien, mais aussi dans l'environnement.

Les résultats des travaux des chercheurs, qui se basent sur les recommandations du guide alimentaire américain, mais aussi sur l'analyse de 26 études sur la présence de microplastique dans les poissons, les mollusques, le sucre, le sel, l'alcool, l'eau du robinet, l'eau embouteillée et l'air ambiant, évaluent que le citoyen moyen peut consommer ainsi chaque année de 74 000 à 121 000 particules. Le seul fait de s'alimenter entraînerait l'ingestion de 39 000 à 52 000 microparticules chaque année.

Eau et plastique

Le nombre varie selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence et les habitudes ali-

mentaires. Ainsi, « les gens qui boivent uniquement de l'eau embouteillée pourraient consommer 90 000 particules de microplastique supplémentaires chaque année, en comparaison de ceux qui boivent uniquement de l'eau du robinet », peut-on lire dans l'analyse publiée mercredi.

Les scientifiques soulignent en outre que leurs résultats sous-estiment probablement le nombre de particules de plastique ingérées, puisqu'ils ont considéré uniquement une partie de ce que les gens ingèrent chaque année en s'alimentant, soit 15 % de l'apport calorique.

Les effets de ces microparticules sur la santé humaine sont par ailleurs « inconnus », précise l'étude, « mais certaines particules sont suffisamment petites pour entrer dans les tissus humains, où ils pourraient entraîner une réaction immunitaire ou relâcher des substances toxiques ».

Pour le professeur d'écologie à l'Université d'East Anglia Alastair Grant, qui n'a pas participé à ces recherches, rien ne prouve que les particules de plastique pointées dans l'étude posent « un danger important à la santé humaine ». Cité par l'Agence France-Presse, il estime probable que seule une petite partie des éléments inhalés atteint les poumons, notamment pour des raisons liées à la taille des particules.

Pour les chercheurs, « la façon la plus efficace de réduire la consommation humaine de microplastique sera sans doute de réduire la production et le recours aux plastiques », ajoutent-ils.

Avec l'Agence France-Presse



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III GAFA

Démanteler Google

L

es titres des géants de l'Internet, Google, Facebook et Apple, ont chuté cette semaine en Bourse après que le *Wall Street Journal* eut révélé que trois entités différentes de l'Administration américaine se pencheraient bientôt sur leurs pratiques anticoncurrentielles. De là à conclure qu'elles seront reconnues coupables comme ce fut le cas en Europe, nous n'en sommes pas là, mais le sujet est de plus en plus souvent évoqué sur la scène publique.

Il y a plusieurs années que les autorités américaines ne se sont pas attaquées à de grandes entreprises soupçonnées d'utiliser leur situation de quasi-monopole pour bloquer toute concurrence. La dernière tentative visait Microsoft, dans les années 1990, et elle a favorisé la diversité dans l'usage des fureteurs autres qu'Explorer que l'entreprise a vainement tenté de présenter comme partie intégrante de son système d'exploitation.

Le nombre d'enquêtes et de procès d'envergure découlant des lois antitrust a beaucoup diminué au fil des ans. D'une quinzaine par année entre 1970 et 1999, il serait passé à trois seulement entre 2000 et

2014, selon le *New York Times*.

Il faut dire que la croissance des entreprises numériques fut très rapide et le consensus politique, de moins en moins possible au pays de l'oncle Sam. Et puisque l'élément déclencheur d'une plainte dans le secteur numérique est rarement la hausse des prix, ce qui était le cas par le passé, il faut trouver d'autres arguments d'attaque.

Ces arguments, les autorités européennes, moins complices des multinationales américaines, les ont explicités avec succès devant les tribunaux. C'est ainsi que Google (Alphabet) a pu être condamné à trois reprises à payer un total de 9,3 milliards d'euros pour « abus de position dominante ». On lui a reproché, entre autres, d'exiger l'exclusivité de ses clients annonceurs, d'imposer son propre comparateur de prix et ses propres applications comme condition d'installation d'Android sur les cellulaires neufs.

Depuis l'an dernier, l'Union européenne a ajouté de nouvelles règles en matière de protection des données personnelles et le même Google a déjà été condamné à une amende de 50 millions d'euros pour violation de la vie privée en France.

Évidemment, la multinationale en a appelé de toutes ces décisions en plus d'embaucher une armée de lobbyistes pour l'avenir.

Sur le plan plus strictement économique, on reproche aussi à ces sociétés de concentrer entre leurs mains l'essentiel de la recherche, tant dans le secteur privé que dans les universités, avec pour conséquence de restreindre les nouveaux investissements.

•••••

Aux États-Unis, la sénatrice Elizabeth Warren, candidate aux primaires du Parti démocrate, a fait du démantèlement des géants du Web un de ses chevaux de bataille pour la campagne présidentielle qui s'amorce. Une solution qu'approuve l'un des cofondateurs de Facebook, Chris Hughes, pour qui le réseau social a trahi ses 2,7 milliards d'utilisateurs.

Pour M^{me} Warren et pour bien des démocrates, le moment est venu de décréter que les plateformes Internet sont des services d'utilité publique au même titre que le téléphone, l'électricité et le gaz.

Démanteler Google ne veut pas dire créer dix petits Google concurrents, mais forcer la société à dissocier ses outils de recherche des services parallèles, par exemple. De même, on pourrait interdire l'acquisition de services concurrents ou même complémentaires pour éviter la concentration des données personnelles et des ventes publicitaires.

Selon une compilation effectuée par l'agence Bloomberg, les cinq grands du numérique qu'on présente sous l'acronyme GAFA (Google, Apple, Facebook, Apple + Microsoft) ont conclu rien de moins que 431 acquisitions d'entreprise depuis dix ans, étendant leurs tentacules dans des secteurs très variés, toujours plus près de la vie privée des gens.

Au Canada, les GAFA ont été mis en cause par le commissaire à la protection de la vie privée, Daniel Therrien, qui demande plus de pouvoir après avoir constaté que l'autoréglementation était un échec. Mais comme toujours, Ottawa fait le beau devant ces titans, à qui il n'ose même pas imposer les mêmes règles fiscales et de protection de la vie privée qu'aux sociétés canadiennes.

Quant au Bureau de la concurrence qui prétend lutter contre « l'abus de position dominante » sur le marché, on se demande aujourd'hui plus que jamais s'il a même déjà songé à s'attaquer à des cas plus sérieux que les petits cartels de stations-service locales.

Les élections fédérales sont à nos portes. Seule la pression populaire incitera les politiciens à agir.

LIBRE OPINION

Laïcité : le pouvoir régalién des enseignants

Louis Fournier

Écrivain, journaliste et syndicaliste à la retraite

Il faut féliciter *Le Devoir* d'avoir offert une chronique hebdomadaire à M. Normand Baillargeon, spécialiste des questions d'éducation, philosophe et homme de gauche.

Ce qui est moins connu, c'est que M. Baillargeon est aussi un militant de la laïcité.

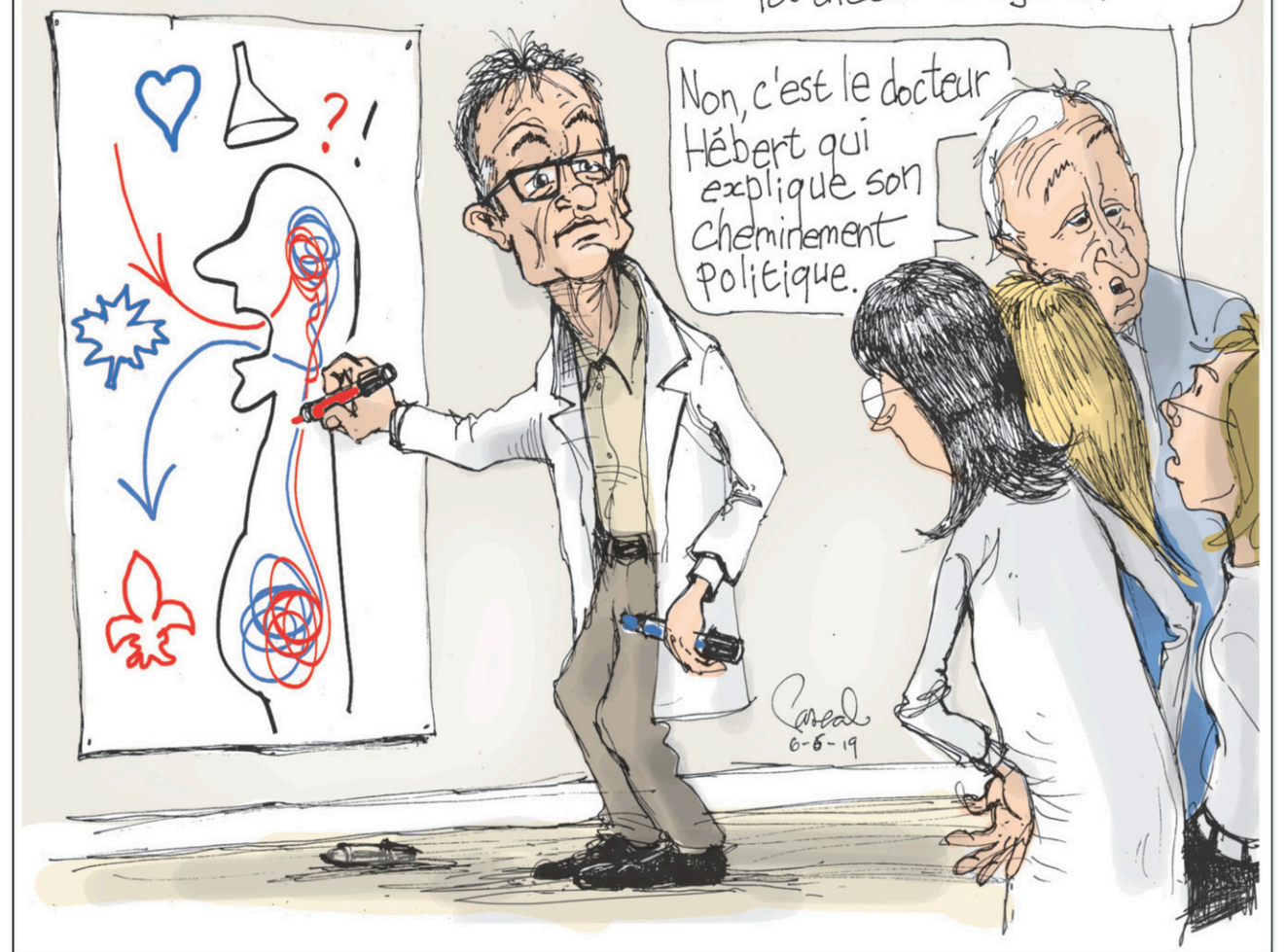
Dans un remarquable ouvrage collectif paru en 2015, *Laïcité et humanisme*, M. Baillargeon explique ainsi son appui au devoir de réserve — de neutralité — des enseignants : « Un très vaste consensus existe au Québec quant à l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les dépositaires d'un pouvoir régalién. Il serait souhaitable que toutes les parties dans ce débat, quel que soit le type de laïcité qu'elles préconisent, puissent

convenir que les enseignants, du préscolaire au secondaire, comptent parmi de tels dépositaires. »

Les pouvoirs régaliens sont ceux qui relèvent de l'autorité de l'État. Les enseignants détiennent un pouvoir régalién parce qu'ils incarnent l'école publique, où ils sont des figures d'autorité et souvent même des modèles pour les élèves. Ils doivent donc afficher une neutralité religieuse complète, de fait et d'apparence. C'est là une haute conception du rôle et de l'influence des enseignants dans une société qui n'accorde pas assez de valeur à l'éducation et à l'école publique.

Le devoir de réserve des enseignants est aussi une question de respect des autres et de leur liberté de conscience. Il est la marque de la considération que l'on doit avoir, à l'école, à l'égard de ceux et celles qui n'ont pas les mêmes convictions religieuses ou qui n'en

Réjean Hébert chez les libéraux de Trudeau?



LETTRES

Quel avenir pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal?

Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

En tant que parent d'un petit chanteur du Mont-Royal, c'est avec consternation que j'assiste présentement, au détriment de mon fils et des 175 autres petits chanteurs, à une situation désastreuse, causée par un abus de pouvoir de madame Harel Bourdon.

Où êtes-vous Monsieur le Ministre? Ne pouvons-nous pas compter sur vous pour mettre fin à cette saga?

La gestion de la CSDM dans ce dossier est une honte, Monsieur Roberge.

Pourquoi parlons-nous même de gestion, il n'y avait au préalable rien à gérer avant l'annonce subite de mars dernier?

À la suite de vos recommandations, M^{me} Harel Bourdon n'a pas fait ses devoirs. Elle n'a eu aucune discussion avec les écoles secondaires pressenties. Nous avons contacté celles-ci pour apprendre qu'elles n'avaient jamais été consultées à ce sujet. M^{me} Harel Bourdon n'a aucun désir de trouver une solution viable pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal. Elle agit de façon égoïste pour promouvoir ses écoles publiques, voilà le vrai débat.

Croyez-vous vraiment que cette

situation donne une image florissante de la gestion de l'école publique? J'en doute fortement.

Aucune réflexion en amont, aucune stratégie mise en place, aucun travail d'évaluation concrète des besoins. C'est de cette façon que la CSDM gère ses dossiers. Vous leur avez demandé de refaire leurs devoirs... Le résultat est pitoyable.

Et la suite, en date du 4 juin?

M^{me} Harel Bourdon saura prolonger les discussions vides et sans avenue pour finalement partir pour le congé estival en laissant le dossier reposer tranquillement sur une tablette.

Pendant ce temps, les inscriptions de futurs petits chanteurs sont difficiles et fragilisent directement ce magnifique chœur pendant que de notre côté, nous regardons tranquillement, sans aucun pouvoir, s'éteindre un joyau de plus de 60 ans.

En espérant pouvoir compter sur vous, Monsieur Roberge.

Élise Fafard

Le 5 juin 2019

Sur l'évaluation des services médicaux

Au cours de l'hiver, j'ai été convoqué au CLSC local, où j'ai rencontré un médecin qui a fait une récapitulation des neuf visites à l'urgence dans les deux mois précédents pendant lesquels j'avais été atteint simultanément de pneumonie et de bronchite. Étant

donné ma situation cardiaque ç'aurait pu être fatal. Cependant, dû aux bons soins du personnel de l'hôpital de Verdun, mes poumons et mon cœur ont tenu le coup et en quelques mois, je suis revenu à la normale.

Au regard de mes besoins personnels, j'ai un intérêt dans la qualité des soins médicaux dans la mesure où, statistiquement, il me reste peu d'années à vivre. Je mourrai, soit. Mais en attendant, je cherche à prolonger une certaine qualité de vie le plus longtemps possible. Donc, j'ai rencontré mon médecin de famille pour m'assurer que nous sommes sur la même longueur d'onde.

Dans un monde idéal, je m'inspirerais du vieil adage anglais « *The proof of the pudding is in the eating* ». Vous l'aurez deviné, dans cette métaphore, c'est le traitement médical qui est le *pudding* et il comprend comme ingrédients, par ordre d'importance : l'écoute, le diagnostic et le traitement.

Bref, si ça prend plusieurs ingrédients pour faire un bon *pudding*, ainsi en est-il d'un bon service médical. Cependant, pour savoir si le *pudding* est de qualité, personne n'est mieux placé que celui qui l'ingurgite de gré ou de force. Or, je laisse aux lecteurs le soin de déterminer qui est le mieux placé pour évaluer la qualité d'un service reçu : le prestataire ou le bénéficiaire?

Gérald Blanchard

Le 3 juin 2019

François Legault a pour objectif de diminuer la dépendance du Québec au pétrole de 40 % d'ici 2030. Pour y arriver, le gouvernement caquiste entend mener un vaste « chantier » d'électrification des transports, des bâtiments et des entreprises.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR



Que penser du plan Legault en environnement?

Philippe Gauthier
Chercheur indépendant, auxiliaire de recherche à HEC

Le Québec réduira sa consommation de pétrole de 40 % d'ici 2030. C'est du moins ce qu'a déclaré François Legault lors de la clôture du congrès de sa formation politique, le 26 mai. Les moyens proposés pour y parvenir doivent être précisés au début de 2020, mais on sait déjà que ce plan visera en priorité les transports, l'industrie et le bâtiment. Mais ces ambitions sont-elles réalistes? Et répondent-elles aux objectifs de l'Accord de Paris?

Le plan de sortie du pétrole proposé par François Legault est-il réaliste? D'un point de vue strictement technique, il ne pose pas de problème insurmontable. Les technologies nécessaires sont déjà disponibles ou en cours de déploiement. D'un point de vue pratique, c'est beaucoup moins évident.

Les transitions énergétiques prennent énormément de temps. De 1973 à 2015, par exemple, la part du pétrole dans le panier énergétique mondial est passée de 46 % à 32 % — autrement dit, la part du pétrole a reculé de 0,33 % par année. Et encore, si le pourcentage de pétrole a diminué, les quantités totales ont continué d'augmenter, passant de 2819 millions de tonnes en 1973 à 4326 en 2015.

En deux siècles, l'humanité est passée du bois au charbon, puis au pétrole, mais on notera que nous consommons toujours plus de bois qu'en 1800 et plus de charbon qu'en 1900.

L'ambition de François Legault représente une diminution de 4 % par année. Il y a peu d'exemples de transitions aussi rapides dans le passé, et la plupart se sont faites sur fond de crise. Pensons par exemple à la manière dont Cuba a dû s'ajuster à la fin des livraisons de pétrole soviétique après 1991 — le pays a connu des années de disette et de récession. Réussir un tel exploit tout en stimulant la croissance, comme l'espère le premier ministre, ne sera pas une mince affaire et réclamera beaucoup de ressources et un plan d'une qualité exceptionnelle, dont on ne distingue pas du tout les contours en ce moment.

Ce plan devra faire face à trois obstacles importants.

Le cas de l'électricité

D'abord, d'où viendra l'électricité? Le Québec dispose actuellement de surplus confortables en temps normal, mais il est parfois en situation tendue au cœur de l'hiver, quand les besoins de chauffage sont les plus importants. Le premier ministre espère également vendre plus d'électricité aux Américains et augmenter massivement notre propre

La réalité, c'est que la lutte contre les émissions de GES a pris un immense retard et qu'il faut maintenant tenter un improbable rattrapage d'urgence

consommation en la substituant aux produits pétroliers. Et le tout, sans construire de nouveaux barrages! Il est clair que les surplus vont fondre comme neige au soleil. On ne sait pas trop où l'on pourrait trouver l'hydroélectricité qui manque. Il ne reste plus guère de bons sites pour de nouveaux barrages et de toute façon, ils seraient difficiles à mettre en exploitation d'ici 2030.

Autre problème, le premier ministre semble exclure d'emblée les solutions reposant sur la tarification ou la taxation des produits polluants. Autrement dit, il semble vouloir se fier aux simples « forces du marché » et espérer que cela suffira pour que les Québécois fassent les bons choix. Mais comme on l'a vu, depuis 1973, le marché n'a pu gérer qu'une transition de 0,33 % par année, douze fois moins que les 4 % que l'on cible maintenant. Comment maintiendra-t-on le rythme sans mesures coercitives? Le plan prévu pour 2020 devra apporter des réponses très convaincantes.

Enfin, François Legault entend stimuler la croissance économique de manière très dynamique. L'ennui, c'est qu'à plus de 3 % de croissance économique par année, la taille de l'économie québécoise aura augmenté de près de 50 % en 2030. Ceci représente à son tour une croissance de près de 25 % de la consommation énergétique — y com-

pris le pétrole. Autrement dit, le Québec doit non seulement réduire de 40 % sa consommation actuelle de pétrole, mais aussi complètement éviter toute augmentation future. En misant aussi fortement sur la croissance économique, le premier ministre complique et retarde l'atteinte de son objectif.

Le cas des gaz à effet de serre

Et les gaz à effet de serre? L'Accord de Paris mise sur une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Pour le public non averti, la réduction de 40 % de notre consommation pétrolière semble donc promettre d'atteindre cette cible. Or, il n'est en rien, pour trois raisons:

Premièrement, le pétrole n'est pas la seule source d'émission de GES. Il en existe d'autres sources importantes, comme les procédés industriels (aluminium, béton...), l'agriculture, les sites d'enfouissement et la déforestation. Donc, même dans le meilleur des cas, une diminution de 40 % de la consommation de pétrole ne correspond pas à une diminution équivalente des émissions.

Deuxièmement, le pétrole ne sera pas remplacé par des sources 100 % décarbonées. François Legault n'a rien dit sur le gaz naturel et semble vouloir accroître son utilisation. Or, le gaz naturel est loin d'être une énergie propre. Sa combustion représente environ la moitié des émissions du pétrole, ce qui demeure très important. Par ailleurs, les fuites de gaz naturel, même lorsqu'elles demeurent modestes, ont un impact important: le méthane est un GES 86 fois plus puissant que le CO₂ et lorsque les fuites sont mal contrôlées, le gaz naturel peut devenir plus polluant que le charbon.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la production d'électricité n'est pas 100 % décarbonée non plus. Les barrages sont relativement peu émetteurs, mais les équipements et les lignes de transport utilisent de grandes quantités d'acier et de béton, fortement émetteurs de GES. Des produits de substitution au pétrole, comme les voitures électriques, émettent aussi une quantité appréciable de GES lors de leur fabrication (de 13 à 17 tonnes par voiture, dans le cas de Tesla). L'électrification permet donc de réaliser des gains importants, mais elle ne permet pas magiquement d'atteindre des émissions zéro.

En somme, même s'il réussissait à réduire notre consommation de pétrole de 40 % — ce qui exigerait un plan génial, exécuté avec brio —, le projet de François Legault ne réussirait à réduire nos émissions que de 20 à 25 %, ce qui reste en deçà de nos engagements en vertu de l'Accord de Paris. La réalité, c'est que la lutte contre les émissions de GES a pris un immense retard et qu'il faut maintenant tenter un improbable rattrapage d'urgence.

On pourra légitimement soutenir qu'un plan imparfait est mieux que pas de plan du tout. Mais on pourra également objecter qu'un plan imparfait ne nous permettra pas d'éviter le chaos climatique, tout au plus à le retarder d'une décennie ou deux.

La réforme du mode de scrutin, entre la nécessité et l'incertitude

François Gélineau
Doyen de la Faculté des sciences sociales
Université Laval

Dans la littérature scientifique, on dit que la démocratie est l'institutionnalisation de l'incertitude. Ainsi, les élections ne devraient offrir aucune garantie à un candidat ou à un autre. Un système qui assure la réélection d'un individu ou qui lui confère un avantage net est un système défaillant. Si les candidats acceptent de jouer le jeu de la démocratie, c'est qu'ils considèrent qu'ils ont une chance de l'emporter. Peut-être pas à une élection donnée, mais certainement dans un avenir envisageable.

Il est tout à fait compréhensible que les élus de la présente législature s'inquiètent de leur réélection advenant l'adoption d'un nouveau mode de scrutin. Les modifications attendues à la carte électorale, du moins dans la version actuellement sur la table, réduisent le nombre de circonscriptions territoriales à 78. Ainsi, une cinquantaine de députés de l'actuelle législature risquent de ne pas pouvoir se présenter dans une de ces circonscriptions pour un nouveau mandat. C'est du moins la crainte qui circule sur la colline ces jours-ci.

Or, il y a un problème avec ce raisonnement. Ce ne sont pas 50 députés qui «perdront» leur circonscription. Dans les faits, ils seront 125 à repartir à neuf. À part peut-être quelques exceptions, le passage d'une carte électorale de 125 députés territoriaux à 78 redéfinira les frontières de l'ensemble des circonscriptions actuelles. Les 50 autres députés seront élus à partir de listes régionales, dont le nombre reste à définir. Tous les candidats partiront du même pied. Aucun n'aura l'assurance d'une réélection dans «son» château fort.

Les Québécois veulent une législature qui les représente et c'est exactement ce que la réforme du mode de scrutin vise. Trop souvent le système actuel a-t-il permis la formation de gouvernements majoritaires sans que le parti politique obtienne la majorité des suffrages ni même, parfois, la pluralité. Le principe du «gagnant emporte tout» qui marque notre système politique génère des gouvernements qui se croient investis d'un mandat sans condition, alors qu'en réalité la majorité des électeurs ont voté pour une autre formation politique. La représentation de la diversité de notre société en souffre.

Ne succombons pas à la tentation de dresser le portrait d'un scénario catastrophe à partir de quelques cas atypiques. La réforme du mode de scrutin est nécessaire, souhaitable et réalisable.

Alors que, pour l'essentiel de notre histoire démocratique, ce système a été marqué par le bipartisme, une nouvelle donnée marque les plus récentes décennies: la multiplication des partis représentés à l'Assemblée nationale. Avec l'arrivée de l'Action démocratique du Québec, puis de la Coalition avenir Québec et Québec solidaire, la faune politique de la colline Parlementaire s'est grandement diversifiée. Le monopole des grandes formations politiques a également fondu. Au début des années 1980, les deux premières formations politiques recevaient ensemble plus de 90 % des votes. En 2018, les deux partis qui ont reçu le plus d'avis totalisent moins de 65 % des votes.

Même si le Québec a bénéficié de la stabilité et de l'efficacité qui découlent du système en vigueur depuis 227 ans, les transformations qui se sont opérées au sein de notre société exigent que l'on adapte nos institutions à la nouvelle réalité. Une société plurielle mérite des institutions qui la représentent adéquatement. Les citoyens se montrent de plus en plus insatisfaits du climat qui règne au sein de la classe politique, un climat trop souvent marqué par l'affrontement et la recherche du

gain politique qui conférerait au vainqueur un contrôle quasi absolu sur le processus législatif. Or, le parlement devrait être un lieu d'échange et de collaboration au profit du bien commun. Évidemment, il serait faux d'affirmer que tout est conflit au parlement québécois, mais force est d'admettre que, dans l'espace public, le conflit prend souvent le dessus. L'image et la légitimité de nos institutions en souffrent.

La réforme est un pas dans la bonne direction. Certes, le changement génère de l'incertitude, mais rappelons-nous que l'incertitude est essentielle à la démocratie. La majorité des régimes parlementaires de la planète sont régis par un mode de scrutin à représentation proportionnelle. La vaste majorité de ces régimes politiques sont stables. Ils sont aussi nombreux à former des gouvernements de coalition qui arrivent très bien à gouverner en générant des consensus. Ne succombons pas à la tentation de dresser le portrait d'un scénario catastrophe à partir de quelques cas atypiques. La réforme du mode de scrutin est nécessaire, souhaitable et réalisable.

En outre, si le principal obstacle à sa mise en œuvre réside dans les craintes des députés de l'actuelle législature, une solution simple pourrait être de l'adopter en prévoyant qu'elle entrera en vigueur lors de la dissolution de la prochaine législature. Ainsi, les élus actuels ne se retrouveraient pas en situation de conflit d'intérêts en légiférant sur leur destinée personnelle. En recourant à la même stratégie, ils pourraient aussi en profiter pour régler l'épineuse question du traitement des députés. Une pierre deux coups.

EN BREF



Stéphane Bergeron
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le péquiste Stéphane Bergeron tente un retour en politique fédérale

OTTAWA — L'ex-ministre péquiste Stéphane Bergeron briguera l'investiture bloquiste dans la circonscription de Montarville, sur la Rive-Sud, en vue des prochaines élections fédérales, a-t-il confirmé à La Presse canadienne. C'est donc un retour en politique fédérale pour celui qui a siégé sous la bannière du Bloc québécois de 1993 jusqu'en 2005 (dans Verchères, puis dans Verchères-Les Patriotes). La décision de M. Bergeron de revenir au Bloc a été saluée par le chef, Yves-François Blanchet, qui le considère comme un « ami ». Pour l'heure, aucun autre candidat n'aurait fait connaître son intention de briguer l'investiture bloquiste dans Montarville. Il est donc très probable que M. Bergeron devienne le candidat du Bloc québécois dans la circonscription.

La Presse canadienne

Mort d'un bébé de 10 mois : une femme de Sainte-Brigitte-de-Laval accusée

QUÉBEC — Une femme a comparu mercredi après-midi au palais de justice de Québec pour faire face à une accusation d'homicide involontaire relativement au décès d'une fillette de 10 mois survenu en mai 2018. La Sûreté du Québec (SQ) avait procédé mercredi matin à l'arrestation de Katy Jomphe, âgée de 37 ans, originaire de Sainte-Brigitte-de-Laval. La fillette est décédée quelques heures après avoir été retrouvée inconsciente dans une garderie en milieu familial. Selon le sergent Louis-Philippe Bibeau, Katy Jomphe travaillait dans cette garderie au moment du drame. C'est une autopsie pratiquée à la suite des tristes événements qui a permis de mieux comprendre ce qui a causé la mort de l'enfant, puis de procéder à l'arrestation de la femme mercredi matin.

La Presse canadienne

Un nouveau code vestimentaire non genré pour les écoles de Toronto

TORONTO — Des enseignants, des militants et certains parents applaudissent au nouveau code vestimentaire de la plus grande commission scolaire du Canada, qui interdit les restrictions fondées sur le genre et vise à uniformiser les règles pour les élèves. La politique du Conseil scolaire du district de Toronto (CSDT), qui entrera en vigueur en septembre, ne comporte que quelques restrictions : les élèves doivent couvrir leurs mamelons, leurs fesses et leur zone pubienne avec un tissu opaque, le couvre-chef ne peut dissimuler le visage de l'élève et les vêtements ne peuvent faire la promotion d'activités criminelles ou haineuses. Plusieurs parents ont exprimé leur soutien envers le nouveau code vestimentaire.

La Presse canadienne

LE DEVOIR EN NORVÈGE



L'administration municipale d'Oslo, qui siège à l'hôtel de ville situé en arrière-plan, attribue à ses différents services des cibles de réduction de GES.

ÉRIC DESROSIERS LE DEVOIR

Un gouvernement à l'ère des budgets climatiques

La Norvège passe pour un pays modèle en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Devoir est allé voir sur place en quoi elle pouvait servir d'inspiration... ou pas. Aujourd'hui, forcer les gouvernements à penser au climat comme ils pensent à leurs finances.

ÉRIC DESROSIERS
À OSLO
LE DEVOIR



À première vue, le chapitre du budget de la Ville d'Oslo qui vient tout de suite après l'introduction est comme n'importe quel autre budget de gouvernement. Après une brève revue des grandes tendances des dernières années, on y présente les priorités d'action de l'administration de même que des objectifs chiffrés et leurs coûts.

Les services responsables de chaque dossier y sont nommés, les prochaines étapes à venir y sont décrites et on pousse même la rigueur jusqu'à présenter des mesures de contingence au cas où on se dirigerait vers un déficit.

La seule particularité de cette partie du budget du Service des finances d'Oslo est qu'elle s'inscrit dans la lutte

contre les changements climatiques et que les dépassements budgétaires qu'on y cherche coûte que coûte à éviter sont des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Rappelons qu'aussitôt portée au pouvoir à l'Hôtel de Ville en 2015, une coalition issue de la gauche et du Parti vert a fixé l'objectif ambitieux de réduire les émissions de GES d'Oslo de 50 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 95 % pour 2030.

À titre de comparaison, la cible du Québec est d'un peu moins de 40 % d'ici 2030 et celle du Canada, de l'équivalent de seulement 15 %.

Pour atteindre ses objectifs, la nouvelle administration de la ville de 675 000 habitants a été l'une des premières au monde à se doter en 2017 de ce qu'on appelle un « budget climat » qui vise à appliquer à la réduction de la pollution la même logique de fonctionnement qu'un budget normal.

« En fait, le budget climat fait partie intégrante du budget de la Ville et, à ce titre, est élaboré par le Service de l'environnement, mais il est ensuite incorporé et géré par le Service des finances », explique Merete Agerbak-Jensen, du Service de l'environnement d'Oslo.

L'exercice s'étend sur toute l'année durant laquelle des analyses techniques sont réalisées et des consultations sont menées auprès des gens d'affaires, des citoyens et d'autres parties prenantes. La liste d'une série de mesures est finalement établie avec leurs budgets, les cibles à atteindre et les services municipaux responsables de leur atteinte.

Innovation importante

Le budget climat d'Oslo est loin d'être une mesure environnementale aussi connue que la fameuse transition de la Norvège vers les véhicules électriques et pourtant, c'est l'une des grandes innovations au cœur des ambitieux objectifs de réduction de GES de sa capitale, écrivait l'année dernière dans un blogue Mark Watts, le directeur général du C40, un réseau qui regroupe près d'une centaine de grandes villes autour de la question des changements climatiques et dont font notamment partie Montréal, Toronto et Vancouver.

En plus d'établir des cibles précises, d'indiquer les moyens concrets par lesquels on entend les atteindre et d'en rendre comptables les administrations concernées, disait-il, l'exercice a le grand mérite de la transparence qui

permet le débat public et la recherche de compromis en cas de difficulté.

L'une des grandes difficultés est de composer avec le temps qu'on met, en Norvège, pour avoir les statistiques sur les émissions de GES, explique Merete Agerbak-Jensen. « Le budget climat de cette année est basé, par exemple, sur les chiffres de 2015-2016. Ça devient compliqué de mesurer l'efficacité de nos mesures. »

Les nombreux services municipaux engagés dans cette nouvelle façon de faire doivent aussi apprendre à gérer les objectifs climatiques qui leur sont alloués. « On ne se le cachera pas, c'est un changement culturel qui mettra un certain temps à se faire, particulièrement pour les gens aux Finances, à qui revient le rôle de superviser ce gros morceau qui a été ajouté à leur budget. »

Et puis, l'administration municipale n'est pas la seule en cause. De nombreuses mesures importantes, dont la transition vers les véhicules électriques et l'interdiction, à la fin de l'an prochain, du chauffage au mazout, dépendent aussi de politiques nationales sur lesquelles Oslo n'a pas beaucoup d'emprise.

La Ville en a fait la cruelle expérience, il y a un peu plus d'un an, lorsque le gouvernement norvégien a décidé de retarder son financement d'un projet-pilote de captation et de séquestration du carbone pour un important incinérateur de la ville.

Oslo a eu beau devancer d'autres mesures de réduction, elle a quand même dû se résigner à reporter de deux ans sa cible pour 2020. Mais pour le reste, on semble en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés.

Toujours plus loin

Le budget climat de la Ville va de pair avec son plan d'occupation du territoire, dit Merete Agerbak-Jensen. La fonctionnaire ne se souvient pas d'un cas où la gestion serrée des émissions de GES a amené les autorités municipales à décourager la venue ou à forcer le départ d'entreprises qu'on aurait jugées trop polluantes.

« Nous avons essentiellement une économie de services et la plus grande source de pollution est le transport. »

De retour devant les électeurs cet automne, l'administration municipale sortante est déjà prête à élargir encore un peu plus la portée de son action contre les changements climatiques. Alarmée par le résultat de recherches qui estiment qu'au regard des émissions de GES liés aux biens et services consommés dans les villes, il faudrait augmenter leur empreinte carbone de 60 %, elle a annoncé qu'elle envisageait la possibilité d'inclure cette pollution indirecte dans son prochain plan stratégique climatique pour la période 2020-2030.

« Cela promet toutefois d'être encore plus compliqué à mesurer », observe Merete Agerbak-Jensen.

Vendredi : Les poubelles d'Oslo se mettent à l'économie circulaire.

Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.